



Nom de voie trop long

Par **feneix**, le **13/12/2019** à **20:37**

bonjour,

Lorsque j'ai emménagé il y a une trentaine d'années dans ma rue, celle-ci portait un nom (nom commun pas un nom propre) constitué de 12 caractères (espaces compris).

Pour mon adresse postale, tous mes titres de propriété, quittance électricité ,gaz, téléphone feuille d'impôt portaient ce nom de voie.

Or depuis une dizaine d'années, la municipalité à changé la plaque signalétique de rue , pour rajouter au nom de la rue , un complément.

Le "nouveau" nom de rue comporte maintenant 28 caractères (espaces compris)

ancien nom: RUE XX XX XXXXXX

nouveau nom RUE XX XX XXXXXX YY YYYYYY YYYYYY

je ne veux pas vous fournir le vrai nom de la rue mais c'est équivalent à

ancien nom : rue de la rose

nouveau nom (ridicule) : rue de la rose du pré du grand bois

Les riverains ont continué à l'appeler avec l'ancien nom .(qui est en fait un abrégé du nouveau nom) et le facteur ne fait aucune distinction entre l'ancien et le nouveau nom.

De même les quittances électricité, eau, gaz et les avis d'imposition ont conservé

l'ancien nom

Cependant les système GPS ont adopté le nouveau nom et si on donne à un livreur l'ancien nom de rue (ou nom abrégé) son GPS lui indique que cette voie n'existe pas !

Comment intervenir auprès du maire pour revenir à l'ancien nom et supprimer définitivement le nouveau nom pour éviter les confusions ?

Par **amajuris**, le **13/12/2019** à **20:48**

bonjour,

si le conseil municipal a décidé de changé le nom d'une voie, nouveau nom qui figure désormais dans un fichier appelé FANTOIR, il appartient à tous d'utiliser ce nouveau nom.

en principe, ce fichier est produit et utilisé par la [Direction générale des Finances publiques, les service publics devraient mettre à jour leurs adressages.](#)

pour éviter la confusion, il faut cesser d'utiliser l'ancienne dénomination.

salutations

Par **feneix**, le **14/12/2019** à **13:54**

bonjour,

[quote]

pour éviter la confusion, il faut cesser d'utiliser l'ancienne dénomination[/quote]

Oui mais le problème ce n'est pas, nous, les riverains .

L'administration fiscale et les services qui fournissent les justificatifs de domicile (eau, gaz electricité) continuent à utiliser l'ancien nom !!!

et même sur cadastre.gouv **la rue est toujours désignée sous l'ancien nom**

il y a bien une anomalie que le conseil municipal doit cotrriger pour rétablir l'ancien nom ?

[quote]

un fichier appelé FANTOIR

[/quote]

Quant à ce fichier dont j'ignorais l'existence et que je viens de télécharger , les deux noms y figurent alors que c'est une même voie.

C'est quoi cette histoire de fous ?

marre de ce nouveau nom qui, en plus , est trop long

Par **morobar**, le **14/12/2019** à **19:38**

Bonjour,

Compte tenu de la personnalité en question, il doity y avopir des milliers de riverains à l'&adresse ci-après qui bat en longueur la vôtre.

Boulevard Maréchal De Lattre de Tassigny

[quote]

Cependant les système GPS ont adopté le nouveau nom et si on donne à un livreur l'ancien nom de rue (ou nom abrégé) son GPS lui indique que cette voie n'existe pas !

[/quote]

Mon GPS de voiture réagit aux premieres lettres du nom et fait des propositions.

Pourquoi ne pas questionner la municipalité avec les arguments que vous avez developpé ici ? Peut-être en réalité que le vériytable nom de la rue était le complet, mais panneauté en abrégé ?